

VENDRE OU ACHETER DE L'HERBE SUR PIED OU RECOLTÉE EN 2026

Faciliter les transactions entre les vendeurs et les acheteurs



Chaque printemps, des éleveurs souhaitent vendre ou acheter de l'herbe sur pied ou récoltée. Les transactions concernent généralement de la prairie naturelle mais peuvent aussi concerner des prairies temporaires et des dérobées. Dans ce cas, connaître les coûts de production de l'herbe permet de contractualiser sur des bases objectives et cohérentes.

Cette note est conçue pour faciliter les transactions entre vendeurs et acheteurs.



NOTION DE PRIX PLANCHERS ET PRIX PLAFONDS

Les montants des transactions s'appuient sur la loi de l'offre et de la demande mais aussi sur le coût de production. Le prix de l'herbe sur pied doit être un compromis entre :

- un prix plancher qui doit permettre au vendeur de couvrir les charges engagées sur la prairie et de rémunérer son travail,
- un prix plafond, pour l'acheteur, au-delà duquel l'achat n'est pas économiquement intéressant. L'acheteur peut alors trouver un autre produit de valeur équivalente à un prix égal ou inférieur.



PRIX PLANCHERS 2026 : 60€/TMS en moyenne pour l'herbe sur pied.

Les prix planchers couvrent les coûts de production y compris le travail. Ils varient principalement en fonction du niveau de rendement mais aussi des pratiques, des prix des intrants. Ils se situent autour de :

- 55 €/TMS pour une prairie naturelle ou temporaire de longue durée.
- 75 €/TMS pour une prairie temporaire de type RGI 18 mois (tableau 1).

Tableau 1. Approche des prix planchers de l'herbe sur pied pour 3 types de prairies y compris travail (Source : Étude PEREL, Chambres d'agriculture, CUMA, 2015, actualisée en 2026)

	Prairie naturelle	RGI 18mois (2 à 3 coupes dans l'année)	Prairie temporaire RGA + TB ou RGA/Fétuque/TB (5 ans)
Rendement (annuel) estimé	5 TMS/ha	9 TMS/ha	7 TMS/ha
Prix de l'herbe sur pied en année moyenne	50 €/TMS	75 €/TMS	60 €/TMS
Année à faible rendement (- 20 %)	60€/TMS	90€/TMS	70€/TMS
Année à fort rendement (+ 20 %)	40€/TMS	60€/TMS	50€/TMS

Remarque : Les niveaux de fertilisation et les rendements sont en lien avec les observations des réseaux d'élevage lait et viande bovine des Pays de la Loire. Pour le RGI, un apport de fumier a été intégré dans les charges de mécanisation liées à l'implantation.

Ces prix planchers prennent en compte l'augmentation des charges d'engrais, de semences, de mécanisation, etc., connue fin février 2026 avant les impacts liés à la guerre au Moyen Orient.



APPROCHE DES FRAIS DE RECOLTE 2026 : 80 à 135 €/TMS

Pour ceux qui vendent de l'herbe après récolte, il est nécessaire de rajouter, aux coûts de l'herbe sur pied, les coûts de récolte pour aboutir à un prix de l'herbe récoltée.

L'approche se base sur les tarifs actualisés issus du BCMA* et des réseaux CUMA des Pays de la Loire. Ils ont été appliqués aux rendements habituellement observés pour chaque type de récolte rencontré dans les fermes de la région (tableau 2).

*BCMA : barème du Bureau de Coordination du Machinisme Agricole

Exemple : pour une parcelle en prairie naturelle avec un rendement annuel de 5 TMS/ha et récoltée en foin de 1^{ère} coupe, avec un rendement de 3,5 TMS/ha, le prix plancher du foin qui intègre la rémunération du temps de travail liée à la conduite de la parcelle, y compris la récolte, est de :

50 € pour l'herbe sur pied
+ 85 € pour la récolte
= 135 €/TMS soit 115 €/T brute de foin (à 85 % MS)

Tableau 2. Approche des frais de récolte de l'herbe avec les barèmes CUMA régionaux

(Source : Étude PEREL, Chambres d'agriculture, CUMA, 2015 actualisée en 2026)

Parcelles à 3kms

	Ensilage (RGI)	Foin (PP)	Enrubannage (Pt5)
Rendement par coupe	3 à 4 TMS	3 à 4 TMS	2 à 3 TMS
Soit un coût hors travail par TMS/ha	85 €/TMS (75 € à 95 €)	65 €/TMS (60 € à 70 €)	115 €/TMS (105 € à 125 €)
Temps de travail/ha	2 h 30 à 3 h 00	3 h 30 à 4 h 30	3 h 00 à 4 h 00
Coût y compris travail rémunéré à 19 €/h*	105 €/ TMS (95 € à 115€)	85 €/TMS (80 € à 90 €)	140 €/TMS (130 € à 150 €)

*Rémunération horaire : (2 smics annuels + MSA) / 2300 h/éleveur/an = 43 950 € annuels /2300 h/an = 19,1 €/h



UNE APPROCHE D'UN PRIX PLAFOND EN 2026

Le prix plafond des différents fourrages peut être estimé en calculant le coût de remplacement de l'herbe (ensilage ou foin ou enrubannage) par un mélange d'aliments simples (paille, blé, tourteau de soja, urée). La nouvelle ration est calculée avec des valeurs alimentaires (énergie, azote) et d'encombrement équivalents.

Tableau 3 : Hypothèses prises en compte pour le calcul des prix plafonds

Blé	250	€/T
Tourteau soja 48	370	
Paille	100	
Prix plafond calculé pour un foin moyen	180	€/TMS



**VENDRE OU ACHETER
DE L'HERBE SUR PIED
OU RECOLTEE**



TROUVER UN COMPROMIS AUTOUR D'UN PRIX PLANCHER ENTRE ACHETEUR ET VENDEUR

Le prix de vente doit s'articuler entre l'offre du vendeur (prix plancher = coût de production) et les possibilités maximales de l'acheteur (prix plafond).

Tableau 4. Valeurs alimentaires, prix plafonds et prix planchers pour différents fourrages récoltés (Source : Chambres d'agriculture, CUMA, Etude PEREL, 2015 actualisée en 2026)

	UFL / kg MS	g PDIN / kg MS	g PDIE / kg MS	Prix plafonds en comptant 5% de perte au stockage/distribution (€/TMS)	Prix planchers, main d'œuvre comprise (€/TMS)
Foin (PT) bonne qualité	0,75	75	75	205	145
Foin (PP) moyen	0,65	65	70	180	135
Foin (PP) médiocre	0,60	50	60	160	135
Ensilage RGI 18 mois	0,88	80	70	240	180
Ensilage RGI dérobée	0,88	80	70	240	195
Ensilage RGA/TB	0,88	90	70	245	165
Ensilage tardif	0,85	70	65	225	145
Enrubannage jeune	0,80	85	80	220	210
Enrubannage moyen	0,72	72	75	200	190

Ces éléments constituent des aides à la négociation mais en aucun cas un barème officiel.



CONTACT

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Pôle BOVINS – Direction ÉLEVAGE
9 rue André-Brouard
CS 70510
49 105 ANGERS Cedex 02

CHEVALIER Guillaume (Maine-et-Loire)

06 61 74 43 28

guillaume.chevalier@pl.chambagri.fr

GABORIAU Laurent (Vendée)

06 78 84 45 12

laurent.gaboriau@pl.chambagri.fr

HUCHON Jean-Claude (Loire-Atlantique)

06 45 70 21 67

jean-claude.huchon@pl.chambagri.fr



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
PAYS DE LA LOIRE



pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr

MORIN Charlotte (Mayenne)

06 88 87 67 53

charlotte.morin@pl.chambagri.fr

RONDEAU Domitille (Sarthe)

07 62 66 83 62

domitille.rondeau@pl.chambagri.fr

ZIELINSKI Coralie (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire)

06 26 31 12 12

coralie.zielinski@pl.chambagri.fr

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR
L'État
Région
Pays de la Loire

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE